



Procès-verbal du Conseil Municipal - 08 Février 2023 -

L'an deux mille vingt-trois, le huit février, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le deux février deux mille vingt-trois.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

10 membres

M. BAILAN Bernard, M. ROUSSET Philippe, M. MAURIN Pierre, M. LORTEAU Christophe, Mme HOURDEBAIGT Dominique, M. CHARREYRE Didier, Mme DUPERRIN Sandrine, M. BENOIT Jérôme, M. DARJOUR Bruno, Mme PETIT Danielle.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : **05 membres**

Mme ALARIC Valérie, M. TORRES Daniel, M BROUILLARD Tony, Mme JOLLY-MICHEAU Corinne, M. BOUCHERIE Frédéric.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROUSSET Philippe

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022

II – DETR 2023 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE INCENDIE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en conformité incendie de l'école.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la sécurisation de l'Etablissement Scolaire Jean Toulza et sont destinés à satisfaire la réglementation en vigueur, vis-à-vis des risques d'incendie.

Le plan de financement suivant est proposé :

	H.T.
Coût des Travaux.....	<u>35 617,96 €</u>
	35 617,96 €
Subvention DSIL 45 %	16 028.08 €
Subvention DETR 35 %.....	12 466.28 €
Part restante autofinancée	7 123.60 €
(à l'exception de la MO)	

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré décide :

- **D'accepter** le projet exposé ci-dessus,
- **D'adopter** le plan de financement exposé ci-dessus,

- *D'autoriser* Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet,
- *De Solliciter* l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR pour l'exercice 2023 pour le projet de mise en conformité incendie de l'école.

III — DSIL 2023 (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) – TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE INCENDIE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise en conformité incendie de l'école.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la sécurisation de l'Établissement Scolaire Jean Toulza et sont destinés à satisfaire la réglementation en vigueur, vis-à-vis des risques d'incendie.

Le plan de financement suivant est proposé :

	H.T.
Coût des Travaux.....	35 617,96 €
	35 617,96 €
Subvention DSIL 45 %	16 028.08 €
Subvention DETR 35 %.....	12 466.28 €
Part restante autofinancée	7 123.60 €
(à l'exception de la MO)	

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré décide :

- *D'accepter* le projet exposé ci-dessus,
- *D'adopter* le plan de financement exposé ci-dessus,
- *D'autoriser* Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce projet,
- *De Solliciter* l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local - DSIL pour l'exercice 2023 pour le projet de mise en conformité incendie de l'école.

IV — HONORAIRE ARCHITECTE – RESTAURATION DE L'EGLISE DE SAINT-PIERRE D'EYRANS – TRAVAUX SUPPLEMENTAIRE 1ERE TRANCHE ET 2ND TRANCHE

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'acte d'engagement établi par l'architecte Pascal MORIN concernant les travaux supplémentaires de la 1^{ère} tranche ainsi que de la 2nd tranche des travaux de rénovation de l'Église.

Monsieur Pascal MORIN, architecte, propose un taux d'honoraires de 9% (8 809.61 € HT) pour la maîtrise d'œuvre de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

- *Accepte* la proposition de Monsieur Pascal MORIN, architecte, soit un montant total HT de 8 809.61 € (10 571.53 € TTC)
- *Autorise* Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

V – JEAN-MARIE GUILLET – REMPLACEMENT DU CUMULUS ET DU MEUBLE SOUS EVIER – AGENCE POSTALE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une offre de prix établi par la société Jean-Marie GUILLET relative au remplacement du cumulus et du meuble sous évier le contenant.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 1 158.00 € HT, soit un montant total de 1 389.60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- *Accepte* le devis de la société Jean-Marie GUILLET pour un montant global HT de 1 158.00 €, soit 1 389.60 € TTC,
- *Autorise* Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

VI – BORDEAUX TERMITES – CONTRAT DE LUTTE ANTI-TERMITES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un contrat de lutte anti-termite d'une durée de 3 ans, établi par la société BORDEAUX TERMITES concernant la pose de pièges dans le bâtiment de la classe de CE1/CE2 de l'école élémentaire.

Le montant HT de cette estimation s'élève à 1 172.42 €, soit un montant total de 1 406.90 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- *Accepte* le contrat de la société BORDEAUX TERMITES pour un montant HT de 1 172.42 € (soit un montant total de 1 406.90 € TTC),
- *Autorise* Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

VII – TAILLE DES MURIERS PLATANES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une offre de prix établi par l'entreprise ESTUAIRE PAYSAGES relative à la taille des muriers platanes.

Le montant HT de cette estimation s'élève à :

- Tailles des muriers platanes : 680.00 € HT (TVA exonérée)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'entreprise ESTUAIRE PAYSAGES cités ci-dessus pour un montant global HT de 680.00 € (TVA exonérée),
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités nécessaires pour l'exécution des travaux.

VIII – CAUE (CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE) - 2023

Au vu du courrier du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde en date du 18 janvier 2023 ;

Attendu que ledit conseil contribue à l'accompagnement durable des projets locaux ;

Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion pour l'année 2023 au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde pour un montant de 100.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'adhésion auprès du CAUE, pour un montant de 100.00 €,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.

IX – PAPIER EN NOMBRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer un fournisseur pour l'achat des ramettes de papier.

Trois propositions sont présentées :

FOURNISSEURS	QUANTITES	PU HT	LIVRAISONS
JPG	100 ramettes	7.49 €	Inclus
MAXI BURO	100 ramettes	6.03 €	Inclus
BRUNEAU	100 ramettes	7.29 €	Inclus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de retenir l'offre de Maxi Buro pour un montant HT de 603.00 € (soit un montant TTC de 728.03 €),
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires pour l'acquisition de ces fournitures.

X – ADHESION ADELFA

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal une proposition d'adhésion à l'organisme ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) qui a pour but de lutter contre les méfaits de la grêle.

La cotisation pour y adhérer s'élève à 100€ et est renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré :

- **Accepte** la proposition de Monsieur Le Maire,
- **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'adhésion et à signer toutes pièces correspondantes.

XI - QUESTIONS

A) Fonds verts :

Un organisme sera mandaté afin d'effectuer une étude de faisabilité portant sur la réduction de consommation d'énergie de l'éclairage public. En fonction de son intérêt et de la réduction de coût (à minima 40% d'économie d'énergie), une demande de subvention sera déposée.

B) PLUI :

Une présentation du projet en mairie est vivement encouragée.

- LEVEE DE SEANCE -

Le Secrétaire de Séance,
ROUSSET Philippe



Le Maire,
BAILAN Bernard



